

ANNEE 2018

Délibération n°

20180029

SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018

Date de convocation : 8 juin 2018

Date d'affichage : 19 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents	:	14
Pouvoirs	:	2
Nombre de votants	:	16

Vote : 16
Pour : 16 (dont 2 pouvoirs)
Contre : 00

Adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-huit, le 14 juin à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 juin 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Philippe BIGOTEAU, Hugues BIGÉ, Frédéric ETCHEGARAY, Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Sophie DELETTRE, Valérie RÉCART, Brigitte ETCHEVERRY, Marie-Dominique GAY, Dominique VIGIER.

Absent(s) excusé(s) : Ms Michel KLISZ (pouvoir à M. Francis DAVRIL), Pierre SORHAITS, Michel GOÏY & Mmes Emmanuelle DALLEY, Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT).

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**Objet : Autorisation de signer une convention de
mise à disposition d'un fonctionnaire**

Monsieur Le Maire explique que conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant doit être informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs.

Ainsi, afin de faciliter le désir de mobilité d'un adjoint technique de la commune, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer une convention de mise à disposition avec la commune de Mouguerre, à compter du 1^{er} juillet 2018 pour une durée de un an.

L'agent mis à disposition exercera à temps complet, à raison de 35h de travail hebdomadaires, les fonctions d'adjoint au chef d'équipe espaces verts et environnement pour la commune de Mouguerre.

Les dispositions relatives à cette mise à disposition sont énumérées dans la convention annexée à la présente, qui a été envoyée pour avis à la Commission Administrative paritaire du Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques, et transmise pour lecture à l'agent concerné en date du 5 juin 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** en avoir délibéré,
- **APPROUVE** le principe et les termes de la convention de mise à disposition conclue avec la mairie de Mouguerre ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ladite convention ;
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour sa mise en œuvre.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY.



Transmis à Monsieur Le sous-préfet de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le : *18/06/2018*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/06/2018